

rai remarquer que durant plusieurs années les deux gouvernements ont voté une somme destinée à payer le secrétaire du chef de l'opposition. C'était pareillement le traiter comme chef. C'est l'application du même principe, mais à un degré moindre. Mais même si nous nous accordions à dire qu'il s'agit ici d'une innovation, est-ce que cela réglerait la question ? A mon avis, cela ne réglerait pas le cas. Si l'humanité eût refusé d'adopter les bons principes parce qu'ils étaient nouveaux, nous serions encore des Druides idolâtres, et nous n'aurions pas pour nous gouverner un parlement, et l'on pourrait dire avec raison en parlant des relations entre les hommes :

The good way, the simple plan,  
That he shall take who has power  
And he shall hold who can.

C'est par des innovations que nous avons obtenu le système du gouvernement constitutionnel tel qu'il existe ici aujourd'hui ; c'est par des innovations que nous avons gravi les sommets où tend le christianisme ; c'est par des innovations que nous avons atteint le haut degré de civilisation qui caractérise les principales nations du monde. Nous ne devons pas rejeter un bon principe parce qu'il est nouveau ; et je soutiens qu'en votant un salaire au chef de l'opposition on a appliqué un bon principe et qu'il devrait être approuvé par le peuple, comme il le sera, suivant moi, quand il aura été parfaitement compris. J'ai eu le plaisir de rencontrer des représentants du parti auquel j'appartiens, au nombre d'environ quatre cents, dans une conférence tenue, en janvier dernier, dans l'île du Prince-Edouard, et la question a été soumise à ces représentants. Je puis vous dire, et mon assertion peut être corroborée par l'un de mes collègues dans cette Chambre-ci, lequel était présent à cette assemblée, que l'on a disposé de cette question en vingt minutes environ. Celui qui avait soulevé la question d'une manière hostile à la mesure quitta l'assemblée sans enregistrer son vote et la résolution approuvant ce qui avait été fait fut adoptée avec enthousiasme. Et je crois que ce sera le jugement que le public rendra, quand il aura compris la chose.

Relativement à l'augmentation de l'indemnité des membres du parlement et à toutes les mesures analogues qui ont été présentées

Hon. M. FERGUSON.

l'année dernière, je n'hésite pas à dire que le gouvernement est loin de mériter mon approbation.

Bien qu'il puisse être dit beaucoup à l'appui de toutes ces mesures, je dirai sans crainte d'être contredit, qu'elles n'auraient pas dû être déposées devant la Chambre à une période aussi avancée de la session. Ces mesures auraient dû être étudiées et discutées avec soin et attention, au début de la session, afin de donner le temps suffisant aux journaux et aux membres du parlement de les étudier attentivement. Si cela eût été fait, il n'y aurait pas autant de mécontentement dans le pays, à ce sujet. Le gouvernement est responsable de ce mécontentement pour avoir présenté ces mesures importantes à une période aussi avancée de la session. Durant plusieurs années nous avons demandé une augmentation de traitement pour les juges de plusieurs parties du pays. Je sais qu'on a demandé à cors et à cris des augmentations de salaires, et je n'hésite pas à dire que les membres du parlement devraient être convenablement payés. Bien que je n'eusse pas objecté à une augmentation moindre, portant le salaire des membres du parlement à \$2,000, je crois que le montant auquel a été fixée l'indemnité parlementaire n'est pas trop élevé.

Si un député ne mérite pas \$2,500 par année, on doit blâmer la circonscription électorale qui l'élit et non pas lui reprocher cette somme. Si un membre de notre honorable Chambre ne mérite pas \$2,500, on ne doit pas lui reprocher cette somme, mais blâmer ceux qui ont conseillé à Son Excellence de l'avoir nommé sénateur. Je crois que le peuple du pays, quand la question lui aura été clairement et justement exposée, trouvera que c'est faire acte de petitesse et de mesquinerie que de pousser les hauts cris à ce sujet. A mon avis, la presse du Canada joue un rôle indigne, quand elle permet à des journaux influents d'appliquer le mot "empocher" aux membres du parlement, qui se sont voté une somme raisonnable comme rémunération. Pourquoi se servir de ce mot-là ? D'après notre constitution y a-t-il un moyen par lequel les services des membres du parlement puissent être fixés autrement que par leur propre vote ? Pendant que je cherchais un renseignement étranger au sujet, quelqu'un a attiré mon attention sur un discours que sir Wm Mere-